



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quatre juin deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, DONY, MARTIN, KERSEKENS, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Mme BIENVENU

Procurations :

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 24
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 4	Votes contre	: 4
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Objet : Appel à projet Agence Nationale du Sport (ANS) : Plan 5 000 équipements – génération 2024

La commune souhaite déposer un dossier, pour l'appel à projet de l'ANS cité en objet, sur la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers en salle multi activités.

Une étude de faisabilité a été notifiée à un cabinet d'architectes en 2024 consultation 2024-03.

L'estimation de l'opération est présentée dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES			RESSOURCES		
	HT	TTC		TAUX	
Etude faisabilité	15 870,00	19 044,00	Etat ANS	20%	185 174,00
MO 10%	80 000,00	96 000,00	Etat DETR	40%	370 348,00
travaux	800 000,00	960 000,00	Etat fond friche ADEME	20%	185 000,00
diagnostics / SPS	30 000,00	36 000,00	Total subventions	80%	740 522,00
			Autofinancement	20%	185 348,00
TOTAL	925 870,00	1 111 044,00	TOTAL		925 870,00

.../...

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à répondre pour l'appel à projet cité et à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des services concernés.

Sens du vote :

Adoption ☒

Rejet ☐

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, onze juin deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250610-2025-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Publication : 12/06/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 16 juin 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.